



Caisse de  
**PRÉVOYANCE SOCIALE**  
Saint-Pierre et Miquelon

**COORDINATION DES RÉGIMES  
DÉCRET N°2011-512**

### ACCUEIL/AFFILIATION

Caisse de Prévoyance Sociale  
Angle des bds Colmay et Thélot  
97500 Saint-Pierre et Miquelon  
Tél.: 0508 41 15 70  
Mail : accueil.cps@secuspm.com

## LA NOTICE D'INFORMATION

**Vous êtes salarié en France Métropolitaine, dans un département d'outre-mer, à Saint-Barthélemy ou à Saint-Martin  
et  
Vous envisagez de passer un séjour temporaire sur Saint-Pierre & Miquelon**

### ... Et votre assurance maladie ?



En préparant un départ en vacances, on n'y pense pas forcément, seulement, nul n'est à l'abri d'un problème de santé.



**En cas de soins à St Pierre et Miquelon pendant votre séjour, vous serez dans l'obligation d'avancer les frais, et de transmettre ensuite les justificatifs à votre caisse d'assurance maladie pour en obtenir le remboursement.  
LES SOMMES À AVANCER PEUVENT RAPIDEMENT DEVENIR CONSÉQUENTES.**

La **coordination des régimes** est un dispositif qui vous permet de bénéficier du remboursement de vos frais de santé par la CPS en cas de soins sur l'archipel durant votre séjour. C'est la CPS qui, par la suite, se charge de récupérer auprès de votre organisme d'affiliation les sommes qu'elle a avancées pour vos soins (remboursement de la part sécurité sociale uniquement, pas la part mutuelle).

### Je reçois des soins sur Saint-Pierre et Miquelon...

#### Je suis inscrit(e) à la cps, via la coordination



Caisse de  
**PRÉVOYANCE SOCIALE**  
Saint-Pierre et Miquelon

La CPS effectue le remboursement (\*) de mes soins auprès des prestataires (ou à moi-même si j'ai avancé les frais auprès d'un prestataire non conventionné).  
Les paiements se feront sous 15 jours.

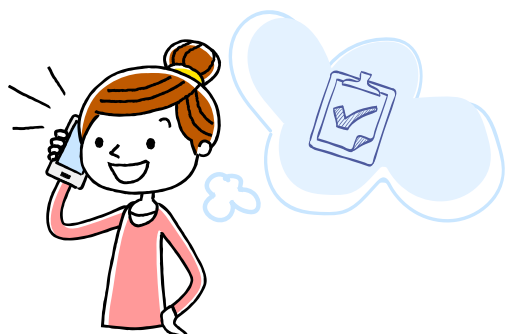
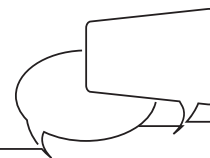
#### Je n'ai pas souhaité faire appliquer la coordination



Je règle directement aux prestataires tous les frais relatifs à mes soins (pharmacie, consultations, hospitalisations...)  
**Je conserve tous les justificatifs et factures que je transmets à ma CPAM à mon retour pour en obtenir le remboursement (\*).**

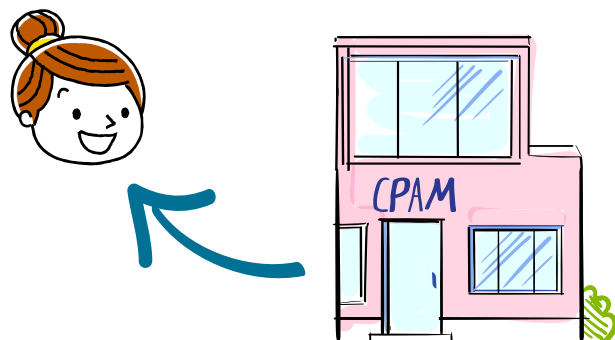
(\*) Attention : ne concerne que la part sécurité sociale.

## ... Comment faire ?



**Un mois avant mon départ, je téléphone au 36 46 et je laisse un message pour le service des relations internationales en leur demandant d'établir un formulaire n° SE975-03 pour moi et mes ayant-droit.**

**Je pense à leur fournir mes dates de départ et de retour.**



**Ma CPAM me transmettra le formulaire complété que je conserve précieusement jusqu'à mon arrivée sur Saint-Pierre et Miquelon.**



À mon arrivée sur le territoire de Saint-Pierre et Miquelon, je me présente à l'accueil de la Caisse de Prévoyance Sociale pour m'inscrire, **muni(e) de mon formulaire SE975-03 complété par ma CPAM, mon relevé d'identité bancaire et d'une copie de ma pièce d'identité.**

Très rapidement la CPS enregistrera mon dossier et me fera parvenir un justificatif d'inscription (carte d'assuré social ou attestation de droit).

### **IMPORTANT :**

Le plateau technique médical de SPM ne couvre pas toutes les pathologies, et en cas de nécessité, une évacuation sanitaire d'urgence sur le Canada est possible. **Cette évacuation ne sera pas obligatoirement prise en charge par votre mutuelle de France métropolitaine.** Renseignez-vous !

Nous vous conseillons d'adhérer à une mutuelle locale ou de souscrire un contrat auprès d'une assurance voyage pour la durée de votre séjour.

Pour rappel, les remboursements de soins ne concernent que la part Sécurité Sociale.